

En classe, où s'était installé un agent de sûreté qui avait été témoin dans l'affaire. Les intentions de la bande semblaient si peu rassurantes que le brigadier de police Douaisien, d'accord avec le contrôleur chef de train, fit différer le départ d'une minute, afin de pouvoir installer, dans une voiture de seconde classe, l'agent de sûreté visé. Par le second express de 10 h. 55, parut un second convoi... et les conversations, que l'atmosphère tendue ne permettait pas de mener, furent interrompues par le président des socialistes, M. Goniaux, qui, notamment, s'en donnèrent à cœur joie. Joli monde!!

LA Réunion Goniaux-Monier A FLERS-EN-ESCREBIEUX

RECEPTION ENTHOUSIASTE. — UN VRAI SUGGES.

Dimanche à 5 heures et demie, au soir, au lieu de Flers-en-Escribieux, la conférence des nos amis Ch. Goniaux, député et Maurice Monier, candidat républicain socialiste au Conseil général dans le canton de Douai-Ouest.

Ainsi que nous l'avons dit hier dans une courte note, le succès de cette manifestation fut véritablement triomphal, et l'on peut dire que jamais on n'avait vu à Flers une semblable affluence pour une réunion publique.

L'ARRIVEE. — LE CORTÈGE.
A 4 h. 25 les citoyens Goniaux et Maurice Monier descendent à Pont-de-la-Bœule du train venant de Leflores.

La Musique Municipale de Flers-en-Escribieux, sous la direction de la commune, précédée de la bannière et habilement dirigée par M. François Tabary faisant fonctions de chef, joue la « Marseillaise », tandis que le citoyen Rouzé René, le dévoué conseiller municipal de Flers, salue le cortège de la bienvenue en quelques mots. La bienvenue aux orateurs.

Après une courte réception chez le citoyen Beaumont, conseiller municipal, le cortège se met en route, accompagné des gardes républicains, par lesquels M. Vasquet, maire, empêché, a fait présenter ses excuses de ne pouvoir assister à la conférence.

Sur la route les drapeaux claquent au vent et plusieurs arcs-de-triomphe de verdure ont été dressés : « Honneur au député... à la bienvenue aux orateurs... à la République démocratique et sociale... »
Remarqué en passant les arcs-de-triomphe et décorations des citoyens Goniaux, Rouzé René, conseiller municipal; Drumont, Beaumont, sergent des pompiers; Lanue et Beaumont Gaston.

Chez tout excellent camarade Jouglet Benjamin, un grand porte d'écriteau, se trouve une foule nombreuse attend le cortège. C'est que là une manifestation toute intime doit avoir lieu.

Mlle Jouglet, une ravissante jeune fille de 25 ans, présente à Goniaux et Maurice Monier deux magnifiques gerbes de fleurs, et tandis que les conférenciers, non sans joie, lui donnent l'accolade, le citoyen René Rouzé, entouré de ses collègues, leur souhaite en français et en français une fraternelle bienvenue.

Enfin le cortège arrive à Flers-Centre, et des vins d'honneur sont servis à la musique par M. Duham Louis, qui doit avoir lieu la conférence.

LA CONFERENCE.
Dès la salle est remplie presque à trois quarts, MM. Martin Marquette, adjoint au maire; Benjamin Sellier, ancien maire, conseiller municipal; Tabary Auguste et Petit Henri, cultivateurs, sont au premier rang pour saluer les deux conférenciers.

Après une courte allocution du citoyen René Rouzé, le bureau est ainsi constitué. Président : le citoyen Jouglet Benjamin; secrétaire : le citoyen Petit Henri, cultivateur, secrétaire et René Rouzé, conseiller municipal.

DISCOURS DE GONIAUX.
Le citoyen Ch. Goniaux a le premier la parole.

En phrases précises il rend compte de ses votes et donne lecture des propositions de lois auxquelles il est associé.
Parlant notamment de l'impôt sur le revenu, du repos hebdomadaire, des syndicats de fonctionnaires, il se fait vivement applaudir. Les paroles éloquentes, les documents précis qu'il apporte en ce qui concerne la question agricole, sont très appréciés par les nombreux cultivateurs présents dans l'auditoire.

A un certain moment, notre ami, montrant l'étroite solidarité qui doit unir les commerçants avec les travailleurs, un commerçant présent dans la salle et qui croit avoir saisi une allusion personnelle, déclare qu'il est favorablement républicain et anticlérical, et qu'il est candidat républicain socialiste et il émet des paroles qui sont très appréciées et qui sont très applaudies.

DISCOURS DE MAURICE MONIER.
Notre collaborateur et ami expose son programme avec une clarté et une éloquence qui conquièrent d'emblée son auditoire.

Il est candidat républicain socialiste et il émet des paroles qui sont très appréciées et qui sont très applaudies.

FRUITLETON DU 4 JUIN. — N. 65.

Le Crime de Croix

Deux nouvelles arrestations à Roubaix. — Tient-on cette fois les coupables ?

La suite de l'interrogatoire que subit à Bruxelles, le bonneteur Gustave Hébert, sa femme, Léonie Pommelaere, inculpées complètes dans l'assassinat de Croix, fils de l'un des grands révolutionnaires de la région, a été très intéressante. On a pu constater que le crime avait été prémédité, avant la nouvelle année, dans un estaminet sis au numéro 174 de la rue de Blanchemaison, à Roubaix, par des individus dont il a donné les noms. Il a ajouté que le crime fut commis le 23 décembre, à 10 heures, chez les dames Dausselemontier, 400, volées chez les dames Dausselemontier, qui lui-même aurait reçu une certaine somme pour servir de prête-nom.

En la suite de ces révélations, la police a arrêté de Roubaix, hier matin, deux individus qui ont été aussitôt conduits au Parquet de Lille pour y être interrogés par le juge d'instruction.

LE CRIME DE LA GROISE.
Le jury de Douai a vu, hier, comparaitre devant lui, le fameux Delanoy, tuteur du crime horrible, qui, en décembre dernier, jeta l'épouvante dans l'arrondissement de Cambrai.

Une assistance nombreuse se pressait dans l'enceinte de la Cour d'Assises.

L'accusé déclare être le nommé Louis-Gregoire-Jean-Baptiste Delanoy, né à La Bassée, le 22 novembre 1850, marié à Béatrice, née en 1850, et qui a été condamné à la prison pour un crime de lèse-majesté, commettant en dernier lieu, à Pantin, Paris.

Le greffier, M. Dupuis lit l'acte d'accusation, dont voici les passages les plus importants.

Dans les premiers jours du mois d'août 1877, venant à établir à La Groise (arrondissement de Cambrai, canton du Calvaux) sous prétexte de signer un acte, un individu se présenta chez le nommé Théodore Beury et qui passait par cette commune, douse ans auparavant, avait noué des relations avec une fille Pigot et l'avait déterminée à le suivre.

En des paroles courtoises et énergiques, il déclara que le parti socialiste d'avec les dirigeants de la C. G. T., adeptes de l'action directe et du sabotage, et les partisans de l'anarchisme et de la désertion.

Occupant ensuite des intérêts ouvriers, agricoles et commerciaux du canton Ovest, il montre avec des détails précis et des arguments indiscutables, qu'il faut faire pour la protection des travailleurs et pour sortir la culture de la crise qu'elle traverse.

Nous reviendrons en détail, lorsque nous publierons la profession de foi de Maurice Monier, sur les mesures qu'il se propose de présenter, s'il est élu, tant dans l'intérêt des ouvriers, commerçants et cultivateurs, que pour servir les grands intérêts économiques de la région qu'il représentera — nous l'espérons bien.

Répondant enfin à des colonnes de répliques habilement par les adversaires, Maurice Monier déclare que, Douaisien de naissance, il fera d'ici quelques jours son changement de domicile pour Douai, où il se propose de venir habiter avec ses parents. Il prend en outre l'engagement de recevoir ses électeurs à des époques fixes, comme le citoyen Goniaux et de concert avec lui, et de rendre compte régulièrement de son mandat, en réunion publique et contradictoire, dans chaque commune du canton.

Ce programme nettement républicain et socialiste, ces déclarations franches et loyales font la plus vive impression sur l'auditoire, qui acclame longuement le candidat.

GONIAUX POUR MONIER.
Mais notre ami Goniaux tient à revenir à la tribune.

A l'essai, pendant le compte-rendu de son mandat, il a négligé de parler de l'élection se réservant de prendre la parole après son ami Maurice Monier.

Il dit qu'il est en communion absolue avec lui, qui lui a dit ses idées depuis plus de dix ans.

Maurice Monier, déclare-il en substance, a accepté d'être candidat sans penser à Goniaux, adversaire du crime des mandats, n'a pas voulu pour lui de cette candidature... Mais voter pour Monier, dit-il, c'est voter pour moi ; — car il sera pour vous, au Conseil général, ce que je suis à la Chambre.

Ces dernières paroles du député de Douai ont redoublé les acclamations et, après un vain appel à la contradiction, l'ordre du jour suivant est voté à l'unanimité, aux applaudissements de : VIVE GONIAUX ! VIVE MONIER !

L'ORDRE DU JOUR.
Les citoyens de Flers-en-Escribieux, réunis le 2 juin, salle Duham Louis, au nombre de 350, après avoir entendu d'abord le citoyen Ch. Goniaux, député, leur rendre compte de son mandat.

Approuvent entièrement ses actes au Parlement, invitent à persévérer dans la ligne qu'il a tracée, pour le bien-être de tous les travailleurs indistinctement, et lui assurent leur entière confiance.

S'engageant en outre, devant le programme si bel développé par le citoyen Maurice Monier, candidat républicain socialiste au Conseil général, programme qui n'est autre que celui de leur député, à faire triompher le parti républicain socialiste en votant tout pour le citoyen Maurice Monier.

Et se séparant aux cris de : VIVE la République démocratique et sociale !
La soirée fut, à Flers, celle d'un véritable jour de fête.

GRAVE AFFAIRE DE DETOURNEMENTS A VALENCIENNES.

UN EMPLOYÉ DU BUREAU DE BIENFAISANCE A LEVE LE PIED.

Le nommé B..., 34 ans, secrétaire de la commission du bureau de Bienfaisance, n'a pas reparu à son bureau, 5, rue des Hospices, depuis quelques jours.

On s'inquiéta, et la commission administrative ouvrit une enquête.

La vérification des comptes fit découvrir des opérations irrégulières, des détournements dont on n'a pu encore établir le montant exact, mais qui semblent devoir être assez considérables.

B... serait, croit-on, passé en Belgique, où il a de la famille.

Il faisait partie de nombreuses sociétés valenciennoises, dont les « Incas », comme trésorier-adjoint, le « Sport Nautique », etc. Mais on ne pense pas qu'il ait pu s'approprier aucune somme appartenant à ces sociétés.

Il est essentiel d'ajouter que les assistés ne peuvent naturellement éprouver de ce fait aucun préjudice, car les comptes ont été vérifiés et la caisse a produit en ville, où B... était fort connu, une certaine émotion.

LA COMPAGNIE D'ANICHE CONDAMNÉE.

L'ÉLECTION DU DELEGUE MINEUR, DE LA FOSSE SAINT-MARIE, ANNULÉE PAR LE CONSEIL DE PREFECTURE.

Nous avons relaté, en son temps, l'enquête faite à Anichicourt par le Président du Conseil de Préfecture, à la suite d'une plainte déposée par le citoyen Louis Tribout, contre la pression éhontée de la Compagnie, qui avait réussi ainsi à faire élire son candidat.

Ces faits, nous les avons présentés, et il était tellement flagrant, qu'il ne pouvait y avoir de doute sur l'issue de ce procès.

— Non, vraiment, je ne vois pas du tout. — Oh ! c'est extraordinaire, pourtant la ressemblance est frappante.

— Mais enfin, ma chère, si vous voulez vous parler de huit heures du soir, l'étonnement croissait en présence de l'émotion éprouvée par sa compagne.

— Du baron... de mon... M. Dulêtre enfin, cria Paule, sans avoir osé dire de mon père.

— Oh ! c'est impossible, vous êtes dûe d'une illusion d'optique, ou troublée peut-être par l'atmosphère spéciale du lieu.

— Peut-être, répliqua la jeune femme, sans conviction pourtant.

— N'importe, je voudrais mesurer.

— Comment ?

— Je ne sais pas trop, en interrogeant un inspecteur des jeux, un crocheteur.

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

— Oui, beaucoup.

Sans parler davantage, Destrem s'éloigna, fit le tour du tapis, s'approcha d'un inspecteur des jeux, et lui dit :

— Vous-les, vous essayez, mon ami ?

— Sans doute, si vous y tenez absolument.

Le Crime de Croix

Deux nouvelles arrestations à Roubaix. — Tient-on cette fois les coupables ?

La suite de l'interrogatoire que subit à Bruxelles, le bonneteur Gustave Hébert, sa femme, Léonie Pommelaere, inculpées complètes dans l'assassinat de Croix, fils de l'un des grands révolutionnaires de la région, a été très intéressante. On a pu constater que le crime avait été prémédité, avant la nouvelle année, dans un estaminet sis au numéro 174 de la rue de Blanchemaison, à Roubaix, par des individus dont il a donné les noms. Il a ajouté que le crime fut commis le 23 décembre, à 10 heures, chez les dames Dausselemontier, 400, volées chez les dames Dausselemontier, qui lui-même aurait reçu une certaine somme pour servir de prête-nom.

En la suite de ces révélations, la police a arrêté de Roubaix, hier matin, deux individus qui ont été aussitôt conduits au Parquet de Lille pour y être interrogés par le juge d'instruction.

LE CRIME DE LA GROISE.
Le jury de Douai a vu, hier, comparaitre devant lui, le fameux Delanoy, tuteur du crime horrible, qui, en décembre dernier, jeta l'épouvante dans l'arrondissement de Cambrai.

Une assistance nombreuse se pressait dans l'enceinte de la Cour d'Assises.

L'accusé déclare être le nommé Louis-Gregoire-Jean-Baptiste Delanoy, né à La Bassée, le 22 novembre 1850, marié à Béatrice, née en 1850, et qui a été condamné à la prison pour un crime de lèse-majesté, commettant en dernier lieu, à Pantin, Paris.

Le greffier, M. Dupuis lit l'acte d'accusation, dont voici les passages les plus importants.

Dans les premiers jours du mois d'août 1877, venant à établir à La Groise (arrondissement de Cambrai, canton du Calvaux) sous prétexte de signer un acte, un individu se présenta chez le nommé Théodore Beury et qui passait par cette commune, douse ans auparavant, avait noué des relations avec une fille Pigot et l'avait déterminée à le suivre.

En des paroles courtoises et énergiques, il déclara que le parti socialiste d'avec les dirigeants de la C. G. T., adeptes de l'action directe et du